

LES SURLIGNEURS

Et si on ressortait toutes ces promesses intenables de nos politiques ?

POLITIQUES, RELIGION ET LAÏCITÉ



Laïcité

Mettre la laïcité au même niveau que l'égalité, la liberté et la fraternité dans la Constitution.

EXISTE DÉJÀ

École

"Je veux étendre les règles en vigueur à l'école dans l'espace public".

IMPOSSIBLE



Piscines

"Le préfet pourra suspendre les actes municipaux".

INUTILE

Blasphème

L'insulte à la religion est une atteinte à la liberté de conscience.

FAUX



LES SURLIGNEURS

POLITIQUES, RELIGION ET LAÏCITÉ

www.enrickb-editions.com

Tous droits réservés, Enrick B. Éditions, Paris, 2021

Réalisation couverture : Comandgo

Directrice de collection : Tatiana Vassine

ISBN : 978-2-35644-879-8

En application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans l'autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie. Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans l'autorisation de l'éditeur.

*Le directeur du présent ouvrage tient à remercier tout particulièrement Bryan Guedmi
pour son implication dans la préparation de ce recueil.*

Vincent Couronne, co-fondateur et directeur de la publication des Surligneurs

Avant-propos

Au cours de l'été 2016, nombre de Français étaient déjà en vacances, pas très loin cependant de la politique après une année éprouvante – la sidération des attentats du 15 novembre – et s'apprêtaient à entamer une année électorale qui verra contre toute attente l'ancien socialiste Emmanuel Macron franchir les portes de l'Élysée.

J'étais de ceux qui, comme beaucoup étaient inquiets de la tournure de l'élection présidentielle américaine qui voyait un candidat Donald Trump outrancier et menaçant courir les plateaux de télévision et une candidate en France, Marine Le Pen, surfer sur les dégâts provoqués par le terrorisme. L'étranger était devenu l'homme à abattre, cet étranger pouvant être tout autant un Syrien que, de façon plus surprenante, un Européen, avec qui nous partageons pourtant une citoyenneté commune.

C'est là qu'un beau matin d'août de cette année 2016, en écoutant la radio pendant le petit déjeuner, j'ai sursauté en entendant le Premier ministre d'alors, le socialiste Manuel Valls, pester contre la fameuse directive sur les travailleurs détachés. Cette directive européenne prévoit qu'une entreprise européenne peut détacher ses salariés dans un autre État membre pour y effectuer une mission temporaire. Or de nombreuses sociétés abusaient du système par exemple en créant une structure fictive en Pologne qui recrute des salariés sous contrat polonais et envoyés en France ou en Allemagne pour y travailler à moindre coût. Là était le scandale, une faille du marché intérieur. Mais entendre un Premier ministre promettre aux Français de « ne plus appliquer » cette directive était tout simplement aberrant.

Pourquoi ? Déjà parce que la France n'applique pas réellement la directive : elle l'a transposée par une loi qui en a repris tous les éléments, et c'est aujourd'hui cette loi qu'on applique. Pour « ne plus appliquer »

la directive, il faudrait surtout ne plus appliquer... la loi française. L'abroger ? Pourquoi pas, mais alors la France s'exposerait à de sévères amendes de la Cour de justice de l'Union européenne. La Pologne, dans le cours de l'été 2021, a refusé de prendre ce risque et a abandonné sa réforme de la justice que la Commission européenne combattait car elle mettait en place une justice politisée.

Comment un Premier ministre peut-il ne pas savoir que ce qu'il promet n'est que chimère ? Et c'est précisément le problème : il le sait très probablement. Il sait donc très probablement qu'il ment aux Français, profitant du peu de culture européenne au pays de Jean Monnet et Robert Schuman (les initiateurs français de la construction communautaire en 1950).

Mais alors comment faire pour contrer ce discours qui induit le citoyen en erreur ? Comment rétablir la vérité lorsque Marine Le Pen affirme à tort que la France n'est pas responsable de la rafle du Vel d'Hiv parce que la France, « elle était à Londres » ? Face à la prolifération ce qu'on appelle communément des « fake news », nombreuses ont été les entreprises de vérification des faits, les « fact-checkeurs » se sont imposés dans les rédactions et c'est tant mieux.

Mais il restait un angle mort du fact-checking, le droit.

Les journalistes sont d'une efficacité redoutable lorsqu'il s'agit de débusquer les faits : rétablir la vérité après les propos de la députée Martine Wonner, figure populaire des mouvements opposés aux restrictions sanitaires, démontrer qu'une vidéo tournée à la Réunion et montrant soi-disant une salle de réanimation vide en pleine épidémie de Covid-19 montre en réalité une salle d'hémodialyse, etc.

Avant-propos

Mais quand il s'agit de rétablir la vérité juridique, les journalistes ont souvent besoin de faire appel à des experts, avocats, chercheurs en droit. C'est là que le projet Les Surligneurs prend tout son sens : il fallait soutenir l'activité des journalistes fact-checkeurs, informer le public, avertir les élus. Le droit fait aussi l'objet de désinformation et si on n'y prête pas attention, c'est toute la perception de notre démocratie qui sera biaisée, avec un risque majeur, celui de la désintégration de notre État de droit.

Me voyant agacé par la promesse saugrenue de Manuel Valls, mon ami designer Joachim Savin me mit au défi de créer un blog. Mais pour contrer les fausses informations sur le droit, il fallait plus qu'un blog, nous en convenions tous les deux. Pendant plusieurs mois, nous avons donc tourné le problème dans tous les sens, tapissé des murs d'impressions de sites d'information, passé des heures à échanger sur les exigences de rigueur du chercheur d'un côté - qui donne un résultat souvent aride pour le lecteur - et d'accessibilité pour le lecteur. Des heures à réfléchir aux bulles de filtres sur les réseaux sociaux qui vous enferment dans vos propres convictions. Tout ça pour en sortir un site internet, Les Surligneurs.

Il manquait encore des financements. Fin 2016, par « chance », le centre de recherche dont je fais partie, le VIP (Université Paris-Saclay), avait dû annuler des manifestations scientifiques et disposait de quelques ressources inutilisées. Son directeur d'alors, le professeur de droit public Jean-Paul Markus, accepta aussitôt de participer au financement du site. Il faut souligner son audace, pour un projet universitaire qui ne ressemblait à rien d'universitaire, du moins en apparence.

Car au fond, c'est bien un projet universitaire : diffuser l'expertise des chercheurs en droit, donner accès aux lecteurs à la science qui est produite dans les universités, tout cela ressemble bien à de la « science ouverte »,

à de la médiation scientifique. Et c'est ce qui a motivé Jean-Paul Markus, qui non content de nous aider à financer le projet, a dès le début participé à l'aventure comme directeur de la rédaction.

Mais que font alors Les Surligneurs ? Du fact-checking juridique ? Plutôt du legal-checking, en appliquant les principes du legal design. Beaucoup de termes anglais ? C'est ce qui se passe quand des gouvernements successifs ne considèrent pas l'université et la recherche comme une priorité : les concepts sont inventés ailleurs, là où les universités ne sont pas sous-financées et où on innove plus, plus vite qu'en France.

Les Surligneurs ont malgré tout inventé le legal-checking. Reste que Les Surligneurs vivent chichement. Bénéficiant de modestes subventions publiques et privées, les auteurs, les veilleurs, les rédacteurs en chef et les directeurs sont tous bénévoles. Peut-être un jour percevrons-nous suffisamment de dons pour pouvoir vivre de notre travail (rendez-vous sur lessurligneurs.eu, si ce passage vous a tiré une petite larme). Tania Racho, qui très tôt a rejoint l'aventure en 2018, vient de lancer pour Les Surligneurs une offre de formation professionnelle, qui doit permettre de générer des revenus à même de financer quelques développements.

Comment, alors assurer notre indépendance, et la qualité de nos articles ? Une charte éthique et déontologique permet de fixer les principes de nos publications : apartisanes, tendant à l'objectivité la plus rigoureuse, sourcées, pouvant être critiquées par les lecteurs, avec un droit de réponse des personnes mentionnées. Une prévention des conflits d'intérêts a été mise en place et de multiples relectures par des chercheurs différents assurent la qualité et l'objectivité des publications.

Avant-propos

Nous avons aussi été reconnus comme signataires vérifiés du Code of Principles de l'International Fact-Checking Network (IFCN), et sommes membres de l'Observatoire européen des médias numériques contre la désinformation (EDMO). Nous sommes aussi engagés dans un processus de certification au sein du Journalism Trust Initiative, un projet de Reporter Sans Frontières.

Depuis le lancement du site en 2017, plus de 700 articles ont été publiés, tout cela grâce à des bénévoles. Que les dizaines de chercheurs et d'étudiants qui nous aident chaque jour et font le média soient chaleureusement remerciés. Je ne vais évidemment pas tous les citer, mais je ne peux pas ne pas en nommer quelques uns : Antoine Bailleux, Elsa Bernard, Frédérique Berrod, Pascale Bertoni, Amaury Bousquet, Pierre-Olivier de Broux, Emma Cacciamani, Sophie de Cacqueray, Pascal Caillau, Valentin Caro, Myriam Clémenceau, Laure Clément-Wilz, Marie-Sophie de Clippele, Laura Coursimault, Fiona Couly, Emmanuel Daoud, Audrey Darsonville, Gabriel Doncque, Bryan Guedmi, Sophie Lamouroux, Quentin Lejart, Boris Le Pelleter, Tom Le Merlus, Pauline Le Monnier de Gouville, Arthur Maimbourg, Rachid Merimi, Camille Morio, Clémence Papion, Jean-Baptiste Thierry, Juliette Toussaint, Emmanuelle Saulnier-Cassia, Momen Seddik, Jérémy Surieu, Charlotte Vincent-Luengo, Alex Yousfi, et bien d'autres.

2020 et 2021 furent encore des années particulières, où un virus a mis nos libertés à l'épreuve. 2022 sera l'année de l'élection présidentielle et il est difficile de dire quel sera le thème prédominant. Mais à l'heure où ces lignes sont écrites, un prêtre a été assassiné en Vendée par celui qu'il hébergeait en attendant son procès pour l'incendie de la cathédrale de Nantes en 2020.

Ce triste événement et l'emballement politique qu'il suscite rend ce livre particulièrement utile, à tous ceux qui veulent démêler le vrai du faux dans les déclarations politiques sur la religion, avec un plus non négligeable : chaque article reproduit ici fait l'objet d'une mise à jour de l'actualité la plus récente, une mise à jour qui montre que chacun des sujets abordés est toujours d'une brûlante actualité.

Vincent Couronne
Co-fondateur des Surligneurs, directeur de la publication



Le mot de la directrice de collection

Cher lecteur, Chère lectrice,

Peut-être pensez-vous que le droit est un domaine obscur, voire austère, et qu'il n'a d'intérêt (et encore...) que dans les séries télévisées américaines.

Eh bien, permettez-moi d'« objecter » à ce postulat ingrat. S'il est vrai que le droit est complexe, technique et parfois (soyons honnêtes) difficile à appréhender, il n'en reste pas moins passionnant. D'abord parce que, qu'on le veuille ou non, c'est bien le droit qui régit nos rapports à autrui, nos comportements et nos libertés. Ensuite parce qu'il nous offre l'occasion de nous pencher sur des questions spécifiques et ô combien motrices pour l'évolution de notre société. Enfin parce qu'il regorge de situations cocasses propices à l'engouement pour la matière.

Forte de ce constat, la collection LMD (non pas « Licence Master Doctorat » mais Le Meilleur du Droit) s'est fixée pour défi de démocratiser la découverte du droit et de proposer une forme nouvelle d'appréhension du contenu juridique. Favoriser son accès, faciliter sa compréhension, permettre sa meilleure assimilation, voici nos objectifs. Que ce soit au travers des sujets abordés, du format adopté, du ton employé, vous trouverez dans cette collection toute une panoplie d'ouvrages qui abordent le droit sous un angle différent. Et pour ce faire, nous pouvons compter sur le talent de nos auteurs (enseignants, juristes, avocats et même étudiants !) pour sortir du modèle traditionnel et vous livrer le meilleur du droit.

Le mot de la directrice de collection



LES SURLIGNEURS

Il est des projets qui sont d'utilité publique. C'est évidemment le cas de ceux visant à démocratiser le droit, et plus encore de ceux qui permettent de lutter contre le phénomène des fake news et propos conduisant les citoyens à se méprendre sur l'état du droit.

La politique est inextricablement liée au droit. Le droit est un outil qui permet aux politiques de s'exprimer avec plus ou moins de pertinence, de porter des lois, des réformes, d'édicter des textes réglementaires, de signer des traités... et de se positionner sur des sujets aussi techniques que fondamentaux : la justice, les retraites, la politique européenne, le revenu minimum universel, la politique fiscale, l'environnement, la santé...

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que nous retrouvions chez les politiques de nombreux juristes et avocats. Et à ce que les juristes soient de plus en plus présents sur ces sujets de société.

Il reste pourtant utile de rappeler que, parfois, certains de propos de nos politiques, même portés avec conviction (et par des juristes de formation !), peuvent comporter un certain nombre d'inexactitudes juridiques, voire être contraires au droit et à nos libertés fondamentales.

Cet ouvrage est le fruit d'un important de travail de recherche et d'analyse de juristes qui, éprouvés par l'écoute de certaines interventions, ont décidé de pointer sans tabous et avec une pointe d'humour tous ces propos juridiquement inexacts, toutes ces promesses intenables.

Tel un rappel à la loi bienveillant, cet ouvrage vise à éclairer les citoyens sur le débat public, à leur donner les clés pour démêler le vrai du faux, le possible de l'impossible, l'envisageable du dangereux et de quoi se forger, en toute connaissance de cause, leur propre opinion.

Dans ce premier opus « Politique, religion et laïcité », vous retrouverez les grosses « bourdes » de nos politiques et les éléments permettant de comprendre les enjeux juridiques d'un débat qui brasse de nombreux sujets : crèches de Noël, femmes voilées, liberté d'expression, pratique religieuse, affaire Mila...

Et de quoi animer vos débats en société.

Cet ouvrage est la démonstration par A + B que tous les sujets peuvent être abordés à condition qu'ils soient argumentés.

Qui a dit qu'il fallait éviter de parler politique et religion ?

Tatiana VASSINE
Directrice de la collection « Le Meilleur du Droit »

Religion et expression personnelle **p23**

1. « Mettre la laïcité au même niveau que l'égalité, la liberté et la fraternité » dans la Constitution (Xavier Bertrand, président de la région Hauts-de-France)
2. L'invalidation par la Cour de cassation du licenciement d'une salariée voilée : « une décision inouïe de renoncement à la laïcité [prise] sous la pression des autorités judiciaires de l'Union européenne » (Debout la France)
3. « C'est factuel, la France a des racines chrétiennes. Si [on le mettait] dans la Constitutions, on en finirait avec ces querelles, avec ces laïcards extrémistes » (Nadine Morano, députée européenne PPE)
4. Avec la loi El-Khomri, « vous interdisez aux chefs d'entreprise de pouvoir éviter (...) les exigences religieuses au sein de l'entreprise » (Marine Le Pen, députée, présidente du RN)
5. « Je veux inscrire la laïcité dans le Code du travail » (Marine Le Pen, députée, présidente du RN)
6. « L'insulte à la religion est une atteinte à la liberté de conscience » (Nicole Belloubet, alors ministre de la Justice)
7. « L'obligation de neutralité sera étendue aux salariés des entreprises délégataires (de services publics), ce qui n'était pas clairement le cas jusqu'alors » (Emmanuel Macron, Président de la République)

La religion dans l'espace public **p39**

1.« Je veux étendre les règles en vigueur à l'école [sur le port des signes religieux] dans l'espace public » (Marine Le Pen, députée, présidente du RN)
2. « Les prières de rues sont interdites par la loi » (Manuel Valls, alors député LREM)

3. « Madame a tout le loisir de garder son voile chez elle, dans la rue, mais pas ici » (Julien Odoul, conseiller régional RN en Bourgogne-Franche-Comté)
4. Les mères accompagnatrices des sorties scolaires, « si elles sont en fonctionnaire ou quasi fonctionnaire ou collaborateur occasionnel du service public elles ne peuvent pas porter le foulard, c'est la laïcité qui l'impose » (Emmanuel Macron, Président de la République)
5. L'enseignement de l'arabe à l'école primaire n'est pas possible car « l'école élémentaire doit être un terrain neutre » (Aurélien Pradié, député LR)
6. Piscines réservées aux femmes : « Le préfet pourra suspendre les actes municipaux » pris pour des considérations religieuses (Emmanuel Macron, Président de la République)

La religion en politique

p53

1. La campagne d'une candidate de la liste de Martine Vassal (Marseille) dans une église (Catherine Pila, adjointe (LR) au maire de Marseille)
2. Une charte de la laïcité qui permet à des élus de communier pour la fête Jeanne d'Arc ! (groupe LR au conseil municipal d'Orléans)
3. Luc Carvounas pour « la création d'une agence nationale de la laïcité, distribuant des fonds aux municipalités pour créer des lieux de culte » (Luc Carvounas, alors député PS)
4. « Dans une église catholique, un président peut faire un signe de croix ! » (Ludovic Lemoues, alors président du front des patriotes républicains)
5. Emmanuel Macron chanoine de la basilique de Saint-Jean-de-Latran : le titre ne fait pas le chanoine

Sommaire

6. Placer dans l'hémicycle, aux côtés du drapeau tricolore, « un drapeau blanc, symbole de la construction nationale » (proposition de Marie-France Lorho, députée de la Ligue du Sud)
7. « A aucun moment [la loi de 1905 de séparation des églises et de l'État] n'interdit les crèches » de Noël (Yann Moix, écrivain et chroniqueur)
8. « Qui peut sérieusement penser que cette crèche menace la laïcité ? » (Robert Ménard, maire de Béziers)
9. Pour que les imams « prêtent serment de fidélité à la République » (Nicolas Dupont-Aignan, président de Debout la France)
10. La messe sur France 2 ou quand l'audiovisuel public français fait la part belle aux émissions religieuses

La religion dans l'excès

p77

1. « Ouvrir un centre permanent sur un lieu isolé et désolé, par exemple les îles Kerguelen » pour les « crimes islamistes », (Nicolas Dupont-Aignan, président de Debout la France)
2. Encadrement des caricatures : il « faut savoir renoncer à certains droits pour que la fraternité puisse s'exprimer » (Mohammed Moussaoui, président du CFCM)
3. « La France doit pouvoir déchoir de leur nationalité tous les djihadistes, qu'ils soient binationaux ou qu'ils soient uniquement français » (Laurent Wauquiez, président (LR) de la région Auvergne-Rhône-Alpes)

4. « Des allocations familiales sont versées à des djihadistes français partis à l'étranger » (Jordan Bardella, député européen, alors porte-parole du Front national)
5. Pour que « tout ressortissant étranger qui a fréquenté habituellement un lieu de culte ayant fait l'objet d'une mesure de fermeture [fasse] l'objet d'une mesure d'expulsion » (Éric Ciotti, député LR et d'autres députés LR)
6. « Nous dissoudrons tous les mouvements se réclamant du « salafisme » et de l'islamisme radical » (Les Républicains)
7. « Oui bien sûr [...] oui probablement » il faut interdire le salafisme (David Rachline, maire RN de Fréjus)
8. Pour « la dissolution immédiate de tous les mouvements qui se réclament du 'salafisme' ou des frères musulmans » (François Fillon, candidat LR à l'élection présidentielle en 2017)
9. Pour « une charte qui sera à signer par les imams de France : soit ils respectent cette charte, soit ils sont expulsés quand ils sont étrangers » (Nicolas Dupont-Aignan, président de Debout la France)
10. Interdire les listes « communautaristes » aux élections (Bruno Retailleau, président du groupe Les Républicains au Sénat)
11. « Réactiver l'article du Code pénal qui permet de traduire devant un juge les individus fichés s pour intelligence avec l'ennemi avant qu'ils ne commettent un attentat » (Valérie Pécresse, présidente (Agir) de la région Île-de-France)

AVIS AU LECTEUR

Les billets réunis dans ce recueil sont tirés du média *Les Surligneurs*.

Les encadrés « Et sinon, depuis » ont été ajoutés spécialement pour la publication du présent ouvrage, et sont l'œuvre du directeur de l'ouvrage, non des auteurs des articles.

Le lecteur pourra utilement se reporter à la fin de l'ouvrage pour y trouver les auteurs de chacun des billets.

Enfin, il est permis au lecteur – même si nous en doutons étant donné la qualité exceptionnelle de l'ouvrage – de ne pas être d'accord avec ce qui est écrit ici, malgré l'effort collectif et constant de rigueur et d'exactitude. *Les Surligneurs* se tiennent à la disposition du lecteur pour recevoir – et peut-être même répondre – à ses commentaires polis et à propos.

Préface

Janvier 2017 : naissance des *Surligneurs* dans le sillage de l'élection présidentielle.

Avril 2021 : un premier recueil de « surlignages » qui sera, on l'espère, suivi d'autres.

Les Surligneurs font donc partie de la génération Macron, de cette start-up nation tant mise en avant et qu'on attend encore. Mais la génération Macron est aussi celle qui, plus que les précédentes, fait face à une déferlante de désinformation véhiculée par les réseaux sociaux trop souvent relayée par nos propres personnels politiques, ou encore par des stars médiatiques.

Or, quand on trafique les faits, le droit en fait les frais. Les affirmations juridiquement aberrantes, les promesses intenablement en droit, les propositions de loi inutiles au mieux, incohérentes et démagogiques au pire, sont devenues légions. Elles sont même devenues un mode de communication politique. Sur Twitter sévit un groupe sous l'acronyme AJAC (« *Arguments Juridiques A la Con* »), qui parcourt la twittosphère à l'affût de ces innombrables twitteurs qui se veulent juristes. Les *Surligneurs* parcourent aussi les réseaux sociaux, à la recherche de lecteurs qui se veulent simplement citoyens. Des citoyens qui demandent à comprendre le débat politique afin de mieux s'exprimer ensuite dans les urnes. Or, la qualité du débat politique repose en grande partie sur le droit, droit et politique étant consubstantiels. Si le droit n'est pas l'alpha et l'oméga de la politique, c'est par le droit que se mettent en place les politiques publiques, et c'est par le droit que sont protégés nos libertés et droits fondamentaux. C'est aussi ce que nous enseignons dans les facultés de droits.

Le rappel de l'État de droit est donc essentiel : il constitue en quelque sorte l'objet social des *Surligneurs*. Cette mission est plus précieuse encore lorsque sont en cause des libertés aussi sensibles que celle de pratiquer sa religion... ou de n'appartenir à aucune. Pour cette raison, nous avons choisi pour ce premier recueil, de réunir les surlignages relatifs à la religion. Le principe de laïcité, tel que vu par la loi et le juge, est si mal compris par celles et ceux mêmes qui le défendent, que nous avons dû remettre quelques pendules

à l'heure : confusion de la sphère publique et de la sphère privée ; non-respect de la neutralité de services publics ; discriminations entre les religions ; ou encore, très souvent, confusions entre simple pratique religieuse et manifestation violente de l'appartenance à une religion, qui conduisent certains à interdire involontairement la religion elle-même.

Ce premier recueil doit son existence à la confiance des éditions Enrick B. Éditions. Qu'ils en soient remerciés. Les prochains dépendront de l'accueil que vous, lecteurs, réserverez au premier. Soyez-en remerciés tout autant.

Jean-Paul Markus, directeur de la rédaction des *Surligneurs*
Professeur de droit public, chercheur au laboratoire Versailles Institutions Publiques (VIP),
Université Paris-Saclay



LES SURLIGNEURS



Installer des crèches de Noël dans les hôtels de ville, interdire les prières de rues, faire prêter un serment de fidélité à la République aux imams, ouvrir un centre détention sur une île pour les crimes terroristes, déchoir les djihadistes de leur nationalité... nos politiques ne manquent pas d'imagination quand il s'agit de religion. Mais, alors que le divorce entre les Églises et l'État a été proclamé il y a plus de 100 ans, leurs déclarations et promesses sont-elles réalistes ? Jusqu'à où peuvent s'engager nos politiques ? Et surtout avons-nous raison de les croire ?

Les Surligneurs vérifient pour vous la justesse juridique des propos et promesses des politiques. Grâce à l'analyse fine de chercheurs en droit et avocats qui démêlent le vrai du faux, vous ne vous laisserez plus bernier par des promesses qui n'engagent finalement que ceux qui y croient.



ISBN : 978-2-35644-879-8



Prix : 16,90 €

Enrick  Éditions



S Identifié comme un des 7 médias de fact-checking les plus rigoureux en France*, **Les Surligneurs est un collectif non partisan dédié au legal checking.** Lancé en 2017 par des universitaires en droit, le site **lessurligneurs.eu** comptabilise plus de 2,5 millions de visites et de nombreuses collaborations médias comme avec *France info TV*, *Libération*, *Marianne*, *L'Opinion* ou encore *Le Monde* qui reçoit leurs entretiens et interventions.



Vincent Couronne est cofondateur et directeur de la publication du média *Les Surligneurs*. Docteur en droit public (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), il est chercheur associé au laboratoire VIP (Université Paris-Saclay) et enseigne le droit à Sciences Po Saint-Germain.

* Selon l'IFCN